

## Guide de l'instructeur sur les séquences

### Objet

Examiner comment les commandants réagissent aux problèmes de déontologie et de discipline qu'ils sont susceptibles de rencontrer une fois déployés et déterminer si leurs réactions sont conformes aux orientations et aux bonnes pratiques recommandées par l'ONU.

### Résultats de l'apprentissage des participants

S'entraîner à suivre les orientations et les bonnes pratiques recommandées par l'ONU afin d'évaluer et d'atténuer les risques de faute, de traiter les allégations de faute et de signaler les fautes à l'Organisation ainsi que de coopérer avec les activités d'enquête préliminaire de l'ONU.

### Quand utiliser ces séquences ?

Les instructeurs des pays fournisseurs de contingents doivent introduire au moins une séquence dans les exercices d'entraînement sur le terrain destinés aux commandants des contingents militaires ou, lorsque cela n'est pas possible, dans la formation en classe à l'intention des commandants. Les instructeurs des pays fournisseurs de personnel de police doivent introduire les séquences dans le cours destiné au personnel de commandement des unités de police constituées, soit dans l'exercice intermédiaire, soit dans l'exercice final de simulation sur la planification. Les séquences ne sont pas liées à tel ou tel pays particulier et peuvent être intégrées au scénario Carana de l'ONU ou à tout autre scénario choisi pour ces exercices.

### Méthode

Les séquences utilisent des jeux de rôle (avec et sans questions posées à l'apprenant) et des scénarios avec des questions posées à l'apprenant.

### Consignes et durée

Que se passe-t-il pendant une séquence ? Pendant les séquences, les apprenants doivent résoudre un problème de déontologie et de discipline qui leur est proposé en prenant des mesures, conformément aux conseils et aux choses à faire et à ne pas faire traités dans les deux cours d'apprentissage en ligne. Une fois que les apprenants ont pris des mesures, le formateur leur explique ce qu'ils ont fait de bien ou de moins bien sur la base des conseils appelés « mesures attendues » et toute information supplémentaire fournie. Il trouvera dans chaque séquence toutes les informations relatives à leur déroulement et à l'évaluation de la performance.

Combien de temps faut-il consacrer aux séquences ? Les séquences sont conçues pour être dispensées à un groupe d'une vingtaine d'apprenants (divisés en quatre groupes)

ou à un apprenant. Leur durée varie de quarante-cinq minutes à 1 h 45 lorsqu'elles sont réalisées en groupe et de vingt-cinq à quarante-cinq minutes lorsqu'elles sont réalisées individuellement.

Comment se déroule une séquence ? Des consignes détaillées sont fournies sur le déroulement de chaque séquence avec un ou plusieurs apprenants.

### **Gérer les émotions et les désaccords**

Certaines questions sensibles traitées dans les séquences ou certaines méthodes impliquant des jeux de rôle ou des travaux en groupes peuvent susciter de vives émotions ou de profonds désaccords entre apprenants. Il est donc souhaitable de prendre certaines précautions :

- Établissez des règles de base pour la discussion, par exemple : « Écoutez avec l'esprit ouvert », « Ne vous en prenez pas aux personnes, mais aux problèmes », « Acceptez d'être en désaccord ».
- Autorisez les apprenants à quitter la salle pour faire une pause et retrouver leur calme.
- Proposer un accompagnement émotionnel aux apprenants après la formation, par exemple en leur permettant d'exprimer les émotions qu'ils ont ressenties pendant la formation ou d'accéder aux services d'un professionnel.

### **Quand utiliser ces séquences ?**

Les cinq séquences prévues (voir **Tableau 1. Liste des séquences**) sont fictives mais basées sur des cas réels de faute. Les formateurs souhaiteront peut-être modifier les noms utilisés dans les séquences afin de les adapter à la culture du contingent et du pays du déploiement.

Les séquences 1 à 3 peuvent être utilisées aussi bien avec des commandants de contingents militaires qu'avec des commandants d'unités de police constituées. Les formateurs de pays fournisseurs de contingents et de pays fournisseurs de personnel de police choisissent soit la séquence 4, soit la séquence 5, qui portent sur la coopération avec l'enquête, car le contenu est le même, mais les points de vue sont différents. La séquence 4 est destinée aux commandants des contingents militaires tandis que la séquence 5 est destinée aux commandants d'unités de police constituées. Il convient de noter que la séquence 2 (Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteinte sexuelle) et les séquences 4 et 5 (Coopération avec l'enquête) contiennent un contenu quasiment identique en ce qui concerne le traitement des informations confidentielles. Cela signifie que si les formateurs choisissent à la fois la séquence 2 et la séquence 4 ou 5, le contenu sur le traitement des informations confidentielles peut être retiré de la séquence 2 afin d'éviter la répétition.

**Tableau 1. Liste des séquences**

Description/objectif	Durée
<p><b>Séquence 1. Évaluation des risques de faute</b></p> <p>Examiner comment le commandant évalue et gère le risque que les membres des contingents commettent des fautes.</p> <p>La séquence porte sur l'inconduite sexuelle.</p> <p>Méthode : séquence avec questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Une heure (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>Trente minutes (travail individuel)</p>
<p><b>Séquence 2. Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles</b></p> <p>Examiner comment le commandant traite une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre d'un membre du contingent.</p> <p>La séquence porte exclusivement sur un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui constitue un type d'inconduite sexuelle. Elle comprend un contenu supplémentaire facultatif sur le traitement des informations confidentielles.</p> <p>Méthode : jeu de rôle et scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>1 h 15 à 1 h 45* (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>Trente à quarante-cinq minutes* (travail individuel)</p>

\*La version la plus longue est celle qui porte sur le traitement des informations confidentielles.

Description/objectif	Durée
<p><b>Séquence 3. Traitement d'un cas présumé de conduite en état d'ivresse</b></p> <p>Examiner comment le commandant gère un cas présumé de conduite en état d'ivresse impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : jeu de rôle avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Quarante-cinq minutes (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>vingt-cinq minutes (travail individuel)</p>
<p><b>Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)</b></p> <p>Examiner comment le commandant d'un contingent ou d'une unité militaire coopère avec l'enquête conjointe de l'ONU et d'un État membre sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : scénarios avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Une heure (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>trente-cinq minutes (travail individuel)</p>
<b>Séquence 5. Coopération avec l'enquête (unité de police constituée)</b>	Une heure

Description/objectif	Durée
<p>Examiner comment le commandant d'une unité de police constituée coopère avec l'enquête de l'ONU sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : scénarios avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>(travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>trente-cinq minutes</p> <p>(travail individuel)</p>

### **Travaux préalables**

S'il s'écoule plus de deux semaines entre le dernier exercice et la première séquence, les formateurs demandent à tous les apprenants de relire le **Guide de déploiement** (voir **Ressources clés**) afin qu'ils revoyent les messages clés du cours avant de passer aux séquences. Dans le cas où les apprenants ne liraient pas le **Guide** au préalable, le formateur peut présenter de nouveau brièvement son contenu (par exemple, au moyen d'un exposé présenté sur PowerPoint de quinze minutes) avant de traiter la première séquence.

Pour chaque séquence, les consignes sont accompagnées d'une liste de fiches et d'autres supports de formation.

### **Méthode d'évaluation de l'apprentissage**

#### Sur quoi les apprenants sont-ils évalués et comment les séquences sont-elles notées ?

Pendant les séquences, la performance du groupe ou de l'apprenant sera évaluée sur la base d'un certain nombre de « comportements observés » propres à chaque séquence. Ces comportements figurent ci-après dans le **Tableau 2. Comportements observés** propres à chaque séquence. Pendant qu'un formateur dirige la séquence, l'autre utilise la grille de solution afin de consigner les informations sur les performances du groupe ou de l'apprenant par rapport aux « comportements observés ».

Une fois la séquence achevée, les formateurs examinent ensemble les notes prises sur la base de la performance du groupe ou de l'apprenant et attribuent une note sur une

échelle de 1 à 3 (1 – ne répond pas aux attentes, 2 – répond aux attentes, 3 – dépasse les attentes). Le groupe ou l'apprenant doivent satisfaire à tous les comportements attendus dans la séquence afin d'obtenir au minimum la note « 2 – répond aux attentes ». Ensuite, ils inscrivent la note dans le **Formulaire d'évaluation du cours** (voir **Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences**, annexe) ainsi que toute observation utile.

Que se passe-t-il si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'une séquence ?

Si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'une séquence, le formateur reprend les notions qui n'ont pas été assimilées ou qui ont été mal comprises au cours de la session. Il peut aussi décider de tenir une courte session une fois les séquences et exercices achevés afin de renforcer ces notions (pour plus d'informations, voir le **Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences**).

Expliquer clairement ce que l'on attend des apprenants en matière d'évaluation

Au début de chaque séquence, les formateurs doivent expliquer aux apprenants :

- Ce sur quoi ils seront évalués, par exemple leur performance au cours de la séquence.
- Ce sur quoi ils ne seront pas évalués. Il convient de leur expliquer qu'ils peuvent parler en tout franchise de leurs expériences négatives et des enseignements qu'ils peuvent en tirer, et ne doivent pas craindre d'éventuelles répercussions sur leur carrière ou la réussite de la séquence.
- Comment ils seront évalués, par exemple sur la base des observations du formateur pendant la séquence.
- L'importance de la participation active des apprenants, afin de maximiser leur propre apprentissage et celui des autres (en cas de travail en petits groupes), et de recueillir des éléments d'évaluation de leur performance.

Lorsque la séquence est réalisée en groupe, les formateurs doivent également faire en sorte que chacun ait la possibilité de participer et d'apporter sa contribution.

**Tableau 2. Comportements observés propres à chaque séquence**

<b>Séquence 1. Évaluation des risques de faute</b>	
<b>Comportements observés</b>	
A.	A été capable de citer <u>au moins trois types de fautes</u> susceptibles de se produire au marché ou lors d'une rencontre entre amis
B.	A été capable de citer <u>au moins trois exemples de la manière</u> dont la visite du marché ou la participation à la rencontre entre amis <u>donne</u> aux membres du contingent <u>l'occasion</u> de commettre des fautes
C.	A été capable de citer <u>au moins trois mesures</u> susceptibles d'empêcher le personnel du contingent de commettre des fautes au marché ou lors de la rencontre entre amis

<b>Séquence 2. Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles</b>	
<b>Comportements observés</b>	
A.	Sait que les actes de Bob constituent un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et sont interdits par les normes de conduite des Nations Unies
B.	Garde une attitude calme et respectueuse à l'égard des plaignants
C.	Refuse de verser une indemnisation afin de régler l'affaire
D.	Explique qu'il signalera immédiatement l'allégation à l'ONU
E.	Renvoie les plaignants vers l'Équipe déontologie et discipline pour une assistance supplémentaire
F.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

### Séquence 3. Traitement d'un cas présumé de conduite en état d'ivresse

Comportements observés	
A.	Sait que les accidents de la route doivent être signalés immédiatement à la mission
B.	Demande à l'officier de refuser de verser une indemnisation pour régler l'affaire
C.	Demande à l'officier de coopérer pleinement avec la police locale et la police militaire des Nations Unies, de se soumettre à un alcootest et de fournir une déclaration sur ce qui s'est produit

### Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)

Comportements observés	
A.	Sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU
B.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée
C.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>à leur arrivée</u>
D.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

### Séquence 5. Coopération avec l'enquête (unité de police constituée)

Comportements observés	
A.	Sait que les commandants des unités de police constituées sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées par l'ONU
B.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée
C.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>à leur arrivée</u>
D.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

